

PROCES VERBAL DE LA SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 13 novembre 2019**

Le mercredi treize novembre deux mil dix-neuf à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le huit novembre deux mil dix-neuf, par voie électronique, se sont réunis en session ordinaire, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de Mme le Maire, Marie BELOMBO.

Présents : Mme Marie BELOMBO, Mrs Jean Claude REJASSE, Rémy LEGER, Mme Joëlle DUVERNEUIL, M. Alain MARTY, Mmes Anne GALY, Nicole GALLOIS, Mr Philippe LE VAILLANT, Mmes Annie BEYDON, Coralie JUGE, Mrs Claude DESVEAUX, Michel TOMAS, Mmes Stéphanie DUPUY et Henriette ROCHE.

Absents excusés : Mmes Jeannine LAVERGNE (pouvoir à Coralie JUGE), Sylviane VILATTE, Mrs Jean-Paul DUTARD (pouvoir à Rémy LEGER), Bruno BAYLAC (pouvoir à Marie BELOMBO) et Jean Philippe MARTINS (pouvoir à Alain MARTY).

Secrétaire de séance : M. Jean Claude REJASSE.

Mme le Maire débute la réunion en demandant si les procès-verbaux des deux dernières réunions ont bien été reçus, lus et si des observations sont à faire.

Claude DESVEAUX : le PV du 28 août, sur les questions diverses au sujet de la paie d'une salariée, nous avons voté à l'unanimité mais ça ne figure pas dans le PV. Il faudrait ajouter qu'on a voté et pris une délibération et qu'on était tous d'accord.

Mme le Maire ajoute qu'elle a fait un lapsus en annonçant que l'EPF peut garder le bien pendant 5 ans alors que c'est 4.

Michel TOMAS, absent de la réunion précédente, indique qu'il a lu le PV et demande confirmation des bâtiments concernés par l'opération avec l'EPF.

Les corrections seront apportées.

1- AMENAGEMENT D'UN POLE SANTE ET COMMERCIAL

a) Lot 2 : maçonnerie-gros œuvre-enduits : avenant n°1

Mme le Maire donne la parole à Jean Claude REJASSE pour un bilan des travaux du pôle santé et commercial.

Il explique qu'un avenant doit être signé pour le traitement des termites, qui n'a pas été prévu dans le marché, d'un montant de 1 760 € HT et l'ajout d'un isolant sous la dalle de la halle car, s'il y a décision de fermer la halle un jour, il sera préférable que l'isolant soit déjà en place sous la dalle (2 872.87 € HT) ; le montant total de ces travaux en plus s'élève à 4 632.87 € HT ce qui porte le total pour le lot n° 2 de 269 549.43€ HT à 274 182.30 € HT.

Il ajoute qu'à ce jour, les entreprises sont en train de monter les murs de la pharmacie, que trois dalles sont coulées et que celle de la halle ne l'est pas encore parce que le dallage doit être traité une fois couvert, hors d'eau ; la charpente est arrivée aujourd'hui et, en principe, ce sera couvert avant la fin de l'année.

Michel TOMAS : d'ailleurs c'est un peu dangereux, je suis passé au moment où ils manœuvraient au-dessus de la route !

Devant l'étonnement de Jean Claude REJASSE, plusieurs membres de l'assemblée précisent que la grue, du fait de l'amplitude des fermes de la charpente, a dû manœuvrer au-dessus de la route pour les décharger bien que le camion ait été dans le parc du chantier.

Mise au vote : 0 contre, 3 abstentions, adoption à la majorité.

b) Demande de subvention au titre :

a. Du fond de concours

Mme le Maire indique que le mandat arrive à son terme et qu'il convient de solder le fond de concours non utilisé ; elle rappelle que ce fond de concours attribué par le Gd Px était de 45 000 € et qu'il reste 31 412 € puisque 13 588 € avaient été utilisés pour le city stade.

Elle souhaite donc demander le solde pour le pôle santé et commercial.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

b. De la politique locale du commerce

Mme le Maire rappelle que dans le cadre de l'aide à la politique locale du commerce, le Gd Px subventionne les projets des communes à hauteur de 50 000 €. Elle propose de les demander pour le pôle santé et commercial.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

2- SDE 24

a) Modification des statuts

Mme le Maire explique que les statuts du SDE 24 ont été modifiés par le Comité syndical ; ils :

- intègrent de nouvelles communes et cela change les secteurs géographiques d'énergie,
- indiquent que le SDE 24 relève de la catégorie des syndicats Intercommunaux,
- ajoutent la référence à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- créent une commission consultative paritaire avec les EPCI à fiscalité propre de son périmètre, dans le cadre de la gestion de l'énergie.

Elle ajoute que ces modifications des statuts du SDE 24 ont été approuvées par le Gd Px et le Conseil municipal, à son tour, doit se prononcer.

Michel TOMAS indique qu'il a lu le dossier qui a été transmis par email aux membres du Conseil municipal et est étonné qu'il soit indiqué à l'article 13 que le Syndicat est créé pour une durée illimitée ; Mme le Maire confirme cet écrit.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

b) Marché groupé d'achat de véhicules électriques

Mme le Maire annonce que le SDE propose l'adhésion à un groupement d'achat de véhicules électriques. Ce groupement avait été créé par le SDE de la Creuse et a été élargi aux SDE de la région Nouvelle Aquitaine. Elle propose de rallier ce groupement, précise qu'il n'y a pas obligation d'acheter ou louer mais que si un projet émergeait un jour... il serait alors possible d'acheter ou louer.

Coralie JUGE demande le type de véhicules proposés et Mme le Maire lui répond qu'il s'agit de petits véhicules du genre kangoo ou Zoé. Elle ajoute que ces propositions sont même plus compétitives que celles de l'UGAP.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

3- GRAND PERIGUEUX

a) Groupement pour : prestations entretien bâtiments publics

Mme le Maire indique qu'il y a là aussi une proposition d'adhésion à un groupement et que là aussi, il y a liberté de décision : faire des marchés par nous-mêmes ou par le biais du groupement. Elle précise qu'il s'agit d'un groupement pour l'entretien des bâtiments publics (nettoyage et entretien des locaux des bâtiments publics).

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

b) Approbation du rapport d'activité 2018

Mme le Maire rappelle que le rapport d'activité 2018 du Gd Px a été envoyé aux conseillers municipaux et qu'elle avait annoncé que quelques exemplaires étaient disponibles et consultables en mairie.

Michel TOMAS indique qu'il déplore que la commune n'ait pas pu bénéficier du retour des aménagements pour la navette ferroviaire surtout vu le montant des travaux annoncé dans ce rapport (quais, gare de Niversac en particulier) ; il trouve dommage que ni Château l'Evêque, ni Agonac n'ait pu bénéficier des retombées de ce programme qui avait été élaboré dès 1990 sur proposition d'un syndicat.

Mme le Maire répond qu'il y a quand même un projet en cours sur la ligne Px – Limoges ; Michel TOMAS restant perplexe, Mme le Maire lui annonce que c'est en bonne voie pour qu'il y ait plus d'arrêts à Château l'Evêque.

Claude DESVEAUX demande si la remarque peut être rapportée aux services compétents. Il lui est répondu que cela a déjà été fait ; plusieurs remarques sont faites par Michel TOMAS et Claude DESVEAUX sur la cadence du transport ferroviaire en Dordogne par rapport à celle d'autres départements de la Nouvelle Aquitaine.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

4- DECISIONS MODIFICATIVES : budget communal et budget assainissement

a) Budget communal

a. Ouverture de crédit : section de fonctionnement

Mme le Maire indique qu'avec l'arrivée de la fin de l'année, des modifications sont à faire sur certains comptes du budget communal et notamment sur celui des salaires du personnel pour un montant de 11 000 €. Elle explique qu'il manque cette somme car il y a eu beaucoup de remplacements pour maladie (P. NOUAILLANE, M. MICHAUX), des agents ont été ajoutés pour le périscolaire et le restaurant scolaire et tous ont été annualisés.

Elle précise qu'il y a 4 personnes (dont la Directrice) au lieu de 2 le matin (3 diplômés) et 7 le soir au lieu de 5 : 6 en animation + 1 en direction (6 diplômés).

Donc, ce poste budgétaire 6411 'personnel titulaire' sera crédité de 11 000 € pris sur l'article 70846 'remboursement de personnel' lui-même alimenté par les remboursements du Gd Px (mises à disposition de personnel, repas...). Sur une remarque de Michel TOMAS, Mme le Maire précise que ce n'est pas un mouvement de poste à poste mais une ouverture de crédit et qu'à ce jour, le montant des remboursements de salaires s'élève à 31 000 €

- 7788 produits exceptionnels pour	6 576 €
- 6135 locations mobilières pour	5 076 €
- 6156 maintenance pour	1 500 €

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

b. Virements de crédit : section d'investissement

Mme le Maire rappelle qu'il n'y a eu l'achat que d'un panneau lumineux sur 2 prévus puisque les travaux du rond-point ne sont pas encore faits et que l'emplacement du second ne peut pas encore être défini. Elle explique que, par contre, il y a eu une augmentation des frais d'achat de matériel pour le restaurant scolaire (four, sauteuse et pièces diverses pour le robot) et de mobilier (tables et chaises pour la salle des fêtes) le tout pour un montant de 15 000 € étant précisé que le four à étages du restaurant scolaire sera installé à la salle des fêtes.

Opération 201801	– article 2158 : tableau lumineux	- 15 000 €
Opération 00044	– article 2158 : acquisition matériel outillage	+ 11 000 €
	– article 2184 : acquisition de mobilier	+ 4 000 €

Mme le Maire précise ensuite qu'il est nécessaire de prendre 5 000 € sur l'opération 0048 article 2315 'bornes enterrées' pour créditer l'opération 00022 article 2313 'travaux de bâtiments' pour l'acquisition de la pompe pour le forage.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

c. Ouverture de crédit : recettes de fonctionnement

Mme le Maire rappelle que lors des dernières séances, décision a été prise de changer les photocopieurs alors qu'ils faisaient encore l'objet d'une location (5 176 €) et d'une maintenance (1 500 €) et que la société qui nous a vendu les nouveaux photocopieurs s'est engagée à nous rembourser ces sommes.

Donc, il convient d'ouvrir une ligne de crédit à l'article 7788 'produits exceptionnels' pour 6 576 € qui alimentera les articles 6135 'locations mobilières' pour 5 076 € et 6156 'maintenance' pour 1 500 €.

Elle ajoute qu'il reste à adapter l'école maternelle pour une mise en réseau avec le nouveau photocopieur.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

b) Budget assainissement – virements de crédits : section de fonctionnement

Mme le Maire indique qu'il s'agit là encore de régulariser des écritures comptables corrigées par l'agent comptable du Trésor public.

La première concerne le poste 'entretien et réparation des réseaux' qui diminue de 6 080,88 € (article 61523) pour l'inscrire à l'article 66112 'intérêts courus non échus' pour le même montant.

Mme le Maire fait l'historique du litige avec un habitant de la commune à propos de l'extension du réseau jusqu'à sa maison, de son raccordement et de la facturation de celui-ci. L'affaire ayant été amenée devant le Tribunal administratif, elle donne lecture de la décision de ce dernier. Diverses remarques sont échangées sur l'échéance d'obligation de raccordement au réseau

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

c) Indemnités trésorier municipal

Mme le Maire indique que M. BREDECHE remplace M. POMMIER comme Trésorier et qu'il convient de prendre une délibération pour l'indemnité de conseil ; il ne sollicite pas l'indemnité de budget cette année.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

5- PERSONNEL COMMUNAL

a) Ratios 2019 : avis du Comité technique

Mme le Maire indique qu'il s'agit de fixer le taux permettant de déterminer le nombre de fonctionnaires qui peuvent prétendre à une promotion de grade. Sur la collectivité, 4 agents sont promouvables dont un sans examen et trois avec examen. Le tableau reprenant les effectifs a été soumis à la CTP du CDG qui a émis un avis favorable pour Virginie BELLOTO qui est promouvable sans examen.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

b) Validation de la mise à disposition d'un agent par la CAP

Mme le Maire explique que Virginie BELLOTO est mise à disposition du Gd Px plus de la moitié de son temps annuel de travail (802h). Elle en profite pour préciser que le Gd Px examine le sujet pour qu'il n'y ait plus de mise à disposition car cela pose problème ; en effet, programmer les réunions est difficile lorsque l'agent est déjà en poste pour la commune. Elle cite le cas de Sébastien LANEAUD, titulaire sur la commune sur un temps partiel et par le fait titulaire également au Gd Px sur un temps complémentaire.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

6- DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN

Mme le Maire expose le cas de l'entreprise JME qui doit déménager dès 2020. La commune est propriétaire d'un terrain qui doit obligatoirement être évalué par le service des Domaines. Ce dernier devait se rendre sur place mais n'est toujours pas venu... Alain MARTY explique que cette entreprise ne peut pas acheter les locaux qu'elle loue actuellement car ils se trouvent en zone inondable et le prix demandé est trop élevé ; les deux associés souhaitent rester sur la commune et cherchent activement un terrain pouvant faire l'affaire.

Ce point sera reporté dès réception de l'avis des Domaines. Dans l'immédiat, il n'est pas soumis au vote.

7- BOULAZAC BASKET DORDOGNE : CONTRAT DE PARTENARIAT SAISON 2019-2020

Mme le Maire explique qu'une place supplémentaire a été prise pour permettre à une famille (2 adultes et 2 enfants) d'assister au match. Elle ajoute que le procédé des réservations est modifié ; en effet, pour éviter que ce soit toujours les mêmes personnes qui utilisent ces cartes, il a été décidé que la première réservation peut se faire à l'avance mais pas les suivantes... ainsi, une personne qui a déjà réservé et assisté à un match devra attendre le jour même du second match pour venir chercher les cartes, si elles sont disponibles.

Elle ajoute que des places ont été achetées également pour permettre une sortie aux enfants de l'ATP ou de l'ALSH périscolaire.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

8- RAPPORT 2018 : RESEAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LA COMMUNE

Mme le Maire donne la parole à Alain MARTY.

Il indique que le nombre d'abonnés est en augmentation (506 abonnés en 2018 contre 498 en 2017) et que le volume d'eau facturé est de 36 886 m³ en 2018 contre 39 156 en 2017. Le prix du m³ pour un usager consommant 120 m³ est de 2.68 €/m³ HT en 2018 contre 2.62 €/m³ HT en 2017.

Il explique ensuite, à l'aide du tableau suivant, un comparatif sur plusieurs années, des composantes d'une facture de consommation d'eau.

<u>ABONNE</u>	2013	2014	2015	2016	2017	2018
-Part Collectivité	68,50 €	68,50 €	68,50 €	68,50 €	68,50 €	68,50 €
Abonnement : Prix au m3 : 120	86,40 € (0,72€/M3)	90,00 € (0,75€/M3)	90,00 € (0,75€/M3)	90,00 € (0,75€/M3)	90,00 € (0,75€/M3)	90,00 € (0,75€/M3)
-Part Grand <u>Périgueux</u> Prix au m3 : 120	96,00 € (0,80€/M3)	103,20 € (0,86€/M3)	110,40 € (0,92€/M3)	117,60 € (0,98€/M3)	126,00 € (1,05€/M3)	133,20 € (1,11€/M3)
-Redevance de <u>modernisation</u> <u>Des réseaux de</u> <u>collecte</u> Prix au m3 : 120	27,00 € (0,2250/M3)	27,60 € (0,2300€/M3)	28,20 € (0,2350€/M3)	28,80 € (0,2400€/M3)	29,40 € (0,2450€/M3)	30,00 € (0,25€/M3)
	277,90 €	289,30 €	297,10 €	304,90 €	313,90 €	321,70 €
MONTANT HT	15,28 €	15,91 €	16,34 €	16,77 €	17,26 €	17,70 €
TVA : 5,5 %	293,18 €	305,21 €	313,44 €	321,67 €	331,16 €	339,40 €
TOTAL GENERAL						

Mme le Maire ajoute qu'au 1^{er} janvier 2020, le Gd Px prendra la compétence de l'eau et l'assainissement, qu'il y aura un lissage des taux appliqués. Elle fait remarquer que la part de la commune est toujours la même mais que celle du Gd Px est en constante augmentation.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

9- UTILISATION DES SALLES MUNICIPALES DANS LE CADRE DES ELECTIONS MUNICIPALES

Mme le Maire indique au Conseil qu'il est nécessaire d'autoriser le prêt d'une salle pour des réunions liées aux élections municipales. Il est précisé que les candidats devront faire une demande par courrier.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

10- 4L TROPHY : CONVENTION DE PARTENARIAT

Mme le Maire informe le Conseil de la participation d'un étudiant, habitant de la commune, au 4L Trophy en février 2020.

Il sollicite une aide de la commune contre l'apposition du logo de la commune sur le véhicule. Elle explique que pour leur permettre d'avoir la somme en janvier, il convient de voter la subvention maintenant sur le budget 2020. Mme le Maire propose de leur attribuer 200 € comme aux précédents demandeurs.

Mise au vote : 0 contre, 1 abstention, adoption à la majorité.

11- DEMANDES DE REMBOURSEMENT

Mme le Maire explique que la commune a acheté l'immeuble de la famille TESSEROUT en mars de cette année, que la taxe foncière avait été acquittée pour un montant de 200 € pour l'année et qu'il convient de rembourser M. et Mme TESSEROUT du montant du par la commune au prorata du nombre de mois où la commune est devenue propriétaire soit 177 €.

Elle continue en indiquant que Joëlle DUVERNEUIL a acheté des néons pour l'opération Octobre rose pour remplacer ceux qui étaient défectueux, que le commerce où elle les a achetés ne prend pas les paiements par mandat administratif et qu'elle a dû donc faire l'avance. Il convient de lui rembourser la somme de 45 €.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

12- ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Mme le Maire informe le Conseil de la nécessité d'autoriser l'encaissement des chèques suivants :

- SMACL Assurances..... 8 021.14 €
(IJ des arrêts de travail de deux agents pour maladie et accident du travail)

- Vente des peupliers..... 8 000.00 €

- SFERE 24 6 576.00 €
(remboursement location et maintenance copieur après résiliation des contrats avec la société Kodex)

Mise au vote : 7 contre, 0 abstention, 9 pour, adoption à la majorité.

13- CABINET MEDICAL

Mme le Maire informe le Conseil de la candidature d'un médecin, M. Frédéric BOART, pour s'associer au Dr DELRIEUX. Pour des raisons de sécurité, de tranquillité pour sa famille, il souhaite quitter Nantes, ville dans laquelle il exerce actuellement dans un cabinet de six ou sept généralistes. Il est âgé de 46 ans. Il est intéressé pour s'installer en Dordogne et a vu plusieurs autres maires de communes plus ou moins éloignées. Il est resté un peu sur Périgueux, ce qui lui a permis de rencontrer le Dr DELRIEUX, l'ordre des médecins et Mme le Maire. Il n'a caché ni son intérêt pour Château l'Evêque ni le fait que plusieurs communes sont en recherche d'un médecin généraliste et lui ont fait des propositions.

Lors d'un rendez-vous et d'entretiens téléphoniques, il a formulé une demande d'aide financière de la commune ; en effet, il souhaite qu'elle lui verse le montant des actes manquants pour atteindre son quota et cela pour la période pendant laquelle il n'obtiendra pas le nombre d'actes requis. Elle explique que rien n'est négocié, qu'aucune demande écrite n'a été déposée, qu'elle s'est renseignée auprès de l'Ordre des médecins qui lui a confirmé que c'est une pratique courante mais qu'il faut être très prudent et le faire sur une période très courte. Elle ajoute qu'il pourrait commencer en septembre avec la rentrée des classes puisqu'il souhaite inscrire ses enfants à l'école de la commune. Mme le Maire répète que ce n'est qu'une information puisqu'il n'y a aucune demande écrite de sa part à ce jour.

Un débat s'installe sur le sujet au cours duquel chacun exprime sa crainte d'adhérer à un tel procédé.

14- POINT SUR L'ADRESSAGE

Mme le Maire donne la parole à Alain MARTY qui informe le Conseil de l'arrivée de tout le matériel pour l'adressage (plaques, visserie...). Il indique que la pose des 135 poteaux va commencer dès la semaine prochaine et qu'elle sera faite par les agents municipaux. Par contre, il sollicite l'aide des membres de l'assemblée pour poser les plaques portant les noms de rues sur les poteaux puisque ce ne sera pas fait par le personnel communal mais par Jean Claude REJASSE, Rémy LEGER et lui-même.

Ensuite, viendra la partie administrative avec une information sur la procédure qui sera remise aux habitants lorsqu'ils viendront chercher leur plaque de n° et leur certificat d'adressage en mairie. Il précise que tout doit être terminé avant le 31 décembre 2019 car des échéances (recensement, élections) suivront et empêcheront la mise à jour de l'adressage.

15- POINT SUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Mme le Maire demande à Joëlle DUVERNEUIL de parler du recensement. Celle-ci explique qu'il aura lieu entre le 16 janvier et le 15 février 2020. Mme le Maire et elle-même ont déjà assisté à une réunion et d'autres suivront. Actuellement, elle procède au recrutement des agents recenseurs ; pour l'instant 3 personnes ont déposé une candidature mais de façon incomplète ou très superficielle ; il faut donc confirmer ces candidatures et trouver 3 ou peut-être 4 agents de plus selon le nombre de secteurs qui sera fixé. Une formation est prévue début janvier pour les agents recenseurs qui devront être opérationnels au milieu du mois. Donc, lors de la prochaine réunion du Conseil en décembre, il faudra nommer les agents recenseurs et fixer leur rémunération.

Joëlle DUVERNEUIL fait appel aux membres de l'assemblée pour chercher des personnes pouvant occuper ces postes sachant que cela implique de la mobilité et de la disponibilité surtout les soirs et weekend pour visiter les habitants lorsqu'ils sont chez eux.

Mme le Maire soulève la question de l'aide à apporter à certains habitants pour compléter le questionnaire qui sera remis par l'agent recenseur. Joëlle DUVERNEUIL lui répond que c'est ce dernier qui doit le faire ; Coralie JUGE demande s'ils ne peuvent pas venir en mairie mais Mme le Maire lui répond que cela doit être fait au domicile... reste la possibilité que des foyers soient dépourvus de connexion internet et dans l'incapacité de remplir l'imprimé ; la question sera posée lors d'une formation pour savoir si l'aide peut être apportée en mairie par un agent administratif.

16- COURRIERS

a) SNCF suite à la communication aux médias sur les frelons asiatiques

Mme le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier des services de la SNCF qui montre un grand mécontentement suite à la parution dans la presse d'un article les mettant dans une situation très, très inconfortable.

Michel TOMAS indique que si Mme le Maire l'avait appelé, il aurait pu la mettre en contact avec le dirigeant de l'unité. Elle lui précise que c'est cette personne qui l'a appelée et non l'inverse. Elle rappelle les faits :

- courant septembre, un nid de frelons asiatiques a été signalé près de la voie ferrée,
- Marlène SALLES, Secrétaire de mairie, contacte la SNCF par téléphone ; une personne lui donne une adresse mail pour signaler le nid et lui indique qu'elle transmettra l'information au service compétent,
- à plusieurs reprises et lors d'une réunion du Conseil, il est rappelé que le nid de frelons est toujours en place,
- Marlène SALLES refait des mails, toujours à la même adresse, sans résultat.

Mme le Maire donne alors lecture du courrier de la SNCF dans lequel M. Jean Marie BRUNAT, Dirigeant d'Unité voie/SE Périgord nie avoir été informé de quelque manière que ce soit de la présence d'un nid de frelons asiatiques près de la voie ferrée sur Château l'Evêque. Il explique qu'une de ses collaboratrices, en mission sur place, a été violemment interpellée et qu'il n'est pas permis de s'adresser aux gens de cette manière.

Joëlle DUVERNEUIL demande un droit de réponse que Mme le Maire lui accorde. Elle explique alors qu'il n'y a pas eu d'altercation violente, qu'elle et l'agent SNCF ont discuté d'abord du fait de mieux garer le véhicule professionnel pour que Mme DUVERNEUIL accède plus facilement à sa propriété privée et qu'elles ont parlé ensuite du nid de frelons mais sans violence, l'une et l'autre avec le sourire.

Mme le Maire reprend la lecture du courrier de M. BRUNAT qui rappelle les bonnes relations qu'ont toujours entretenues la municipalité et son service ; ensuite, il explique toutes les difficultés qu'il a rencontrées pour réussir à faire détruire le nid dès qu'il a eu connaissance de sa présence (professionnel ne disposant pas du matériel suffisant pour l'atteindre puisqu'installé à une hauteur de plus de 25 m, les pompiers qui n'ont qu'une caserne sur la Dordogne, à Cubjac, qui dispose de l'équipement pour ce type de problème à cette hauteur mais pas disponible, et finalement la location d'une nacelle a permis d'agir).

Dans ce courrier, il ajoute, pour information, qu'il a fait retirer un nid de frelons asiatiques sous les leviers de manœuvre de la gare de Château l'Evêque le 13 septembre dernier, dès qu'il en a eu connaissance.

En conclusion, il répète qu'il est très contrarié de l'utilisation de la presse pour cet événement.

b) Boulangerie

Mme le Maire explique qu'il s'agit un boulanger qui n'a pas de magasin, qu'il a un four à Verteillac et que lorsqu'il y aura la halle commerciale, cela l'intéresserait d'y vendre son pain bio.

c) Collecte des encombrants

Mme le Maire indique qu'il s'agit d'un courrier du Gd Px qui a organisé une réunion pour proposer une collecte des encombrants sur l'ensemble du territoire et connaître les pratiques actuelles des différentes communes. A l'issue de cet échange avec les participants, il a été proposé que le Gd Px assure une prestation de base dans le respect d'un budget prédéfini qui pourra être complété par les communes selon leur souhait.

Le niveau de service retenu est le suivant :

- 7 prestations par an pour les communes de l'unité urbaine de Px (Px, Trélissac, Coulounieix-Chamiers, Chancelade, Boulazac, Marsac S/L'Isle, Sanilhac et Champcevinel) d'avril à juillet et de septembre à novembre.

- 2 prestations par an pour le reste du territoire entre les mois d'avril à juin et de septembre à novembre.

Mme le Maire précise qu'avant une benne à encombrants était à la disposition des habitants une fois par an.

18- PROPOSITION DE DECORATIONS POUR LE BENEVOLAT

Mme le Maire informe le Conseil de la visite d'une association, la « Sté d'encouragement du dévouement et du bénévolat de la Dordogne », qui donne une distinction pour récompenser certaines personnes. Ses représentants se déplacent dans les communes ; ils ont réservé la salle des fêtes au mois de mai pour leur cérémonie de remise de récompenses 2020 et Mme le Maire a sollicité la mise à l'honneur de trois personnes méritantes pour leur investissement dans la vie de la commune ; elle propose : M. André THIBAUD, Mme Jeannine LAVERGNE et M. Gérard LONGUEVILLE, toujours présent et cela depuis des années sur la commune même s'il ne l'habite pas.

Après discussion, il est décidé de proposer de récompenser ces trois personnes.

19- BILAN AGENCE POSTALE COMMUNALE

Mme le Maire indique au Conseil municipal que l'agence postale communale a reçu les félicitations du bureau central de Trélissac ; Château l'Evêque est en première place du classement des agences postales.

Joëlle DUVERNEUIL précise qu'elle a appris qu'un logement dans le bourg, rue du Château, était autrefois un bureau de poste et qu'une pierre de ce bâtiment porte l'inscription « bureau de poste » !

20- RESTAURANT SCOLAIRE : AUDIT ECOCERT

Mme le Maire passe la parole à Coralie JUGE qui informe le Conseil sur l'évolution de la qualité des services de restauration scolaire avec l'audit ECOCERT. Elle indique qu'actuellement titulaire d'une carotte, ce service ne remplit pas encore tous les critères pour la 2^{ème} carotte. En effet, il faut 30 % de produits bio et notre cantine n'en a que 28 % et des formations seront nécessaires pour le personnel sur la nutrition, le tri sélectif avec preuves à l'appui ; cela devient plus pointu mais Château l'Evêque a reçu les félicitations du responsable de l'audit car la commune est tout de même en haut du palmarès et près d'obtenir la 2^{ème} carotte.

Michel TOMAS demande quelle preuve doit être fournie pour le tri sélectif ; Coralie JUGE lui indique qu'il s'agit de formations à suivre qui prouvent le « savoir trier » pour le personnel mais aussi des choses mises en place comme les visites au SMD3 pour les enfants via le projet d'école établi par l'équipe pédagogique ou encore des forums.

21- LECTURE DE COURRIERS

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de la Ligue contre le cancer pour la subvention qui leur a été versée.

Elle continue en remerciant personnellement le Conseil municipal pour le soutien qu'il lui a apporté lors d'un décès dans sa famille dans un accident. Elle en explique les circonstances et la douleur de voir deux jumeaux de 3 ans orphelins de leur maman.

22- QUESTIONS DIVERSES

a) – Mme le Maire explique que la fibre arrive sur la commune ; Alain MARTY indique que toute la commune sera raccordée à la fibre... devant le doute de l'assemblée, il précise que cela lui a été confirmé par les services de Orange ; deux armoires de distribution seront implantées contre le central à côté de la mairie et une route du Godet, à l'angle du pôle santé puisque la fibre passe juste dessous. Il précise que ce sera opérationnel fin 2020.

La commune a été coupée en trois zones : la première part des Vincents-la Sauvagerie jusqu'à Rivière, la seconde concerne le secteur après les Vincents jusqu'à Preyssac et la troisième pour le reste de la commune jusqu'au Lac Lacroix.

Mme le Maire ajoute qu'ils installent d'abord les armoires de distribution sur toutes les communes pour alimenter ensuite tout le monde en même temps.

Alain MARTY confirme que les habitations seront fournies en très haut débit.

b) – Mme le Maire déplore le fait que la vitesse des véhicules sur la commune est beaucoup trop élevée quel que soit le lieu. Elle raconte une entrevue avec un habitant de St Angel qui rencontre des difficultés pour sortir depuis sa propriété sur la voie publique tant les voitures roulent vite (photos et vidéos à l'appui). Un débat s'installe où chacun peut raconter une situation dangereuse qu'il a connue, due à la vitesse, et même avec des dépassements sur la voie romaine où la vitesse est pourtant limitée à 30 km/heure par endroit.

Mme le Maire demande que la commission « Voirie » se réunisse et travaille sur les solutions possibles, peut-être par la mise en place de ralentisseurs ; Rémy LEGER lui répond que le budget annuel serait vite absorbé avec l'installation des ralentisseurs à tous les endroits où ils font besoin.

c) – Mme le Maire informe l'assemblée d'une plainte déposée pour dégradation de la bâche contre l'incendie située aux Vincents. Vu l'emplacement et la nature des impacts, il faut déterminer si ce sont des coups de fusil ou pas, volontaires ou pas.

d) – Mme le Maire indique que des documents ont été donnés par une famille. Joëlle DUVERNEUIL explique qu'au décès de son époux, une habitante de la commune a remis à la commune un carton de documents anciens. Aidée de Serge DAUGIERAS, fervent chercheur d'informations sur la commune aux archives départementales, elle a trié ces papiers parmi lesquels ils ont trouvé la copie de l'acte de vente du château avant la révolution par exemple. Ils ont procédé à leur classement afin de les mettre à la libre consultation du public en mairie. Elle précise qu'ils ne sont pas toujours très lisibles du fait de l'encre qui s'est effacée ou de la prose en vieux français qui n'est pas toujours facilement compréhensible.

e) – Mme le Maire rappelle qu'il y aura un petit spectacle comique gratuit pour les habitants de la commune dimanche après-midi prochain. Anne GALY donne quelques précisions sur la nature de cette manifestation et la publicité qui en a été faite. Joëlle DUVERNEUIL ajoute qu'il y aura le Téléthon le dimanche 8 décembre avec la traditionnelle marche ainsi qu'une vente d'objets avec, entre autres, ceux fabriqués par les enfants de l'ALSH périscolaire. Elle donne les détails de l'organisation de la journée (démonstration de danse country, auberge espagnole et concert à l'église du bourg en après-midi...).

f) – Mme le Maire explique que les chasseurs ont besoin de connaître le nombre de personnes qui seront présentes au repas qu'ils offrent aux élus et leurs conjoints ; elle en prend la liste.

Sur ce, Mme le Maire déclare la séance levée à 22h35.